

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant le remplacement pour le compte d'Orange d'appuis téléphoniques jugés trop vieux et dangereux en place pour place à Forges-les-Eaux.
 - Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement

N°2023-224

Objet :

GRUPE ALQUENRY ET
LEURS SOUS TRAITANTS

Remplacement pour le
compte d'Orange d'appuis
téléphoniques jugés trop
vieux et dangereux en
place pour place

Du 30 octobre 2023 au 19
janvier 2024

ARRETE :

Article I :

Les travaux de remplacement pour le compte d'Orange d'appuis téléphoniques jugés trop vieux et dangereux en place pour place à Forges-les-Eaux sont autorisés du 30 octobre 2023 au 19 janvier 2024.

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. Le groupe Alquenry et leurs sous-traitant, 72 avenue Olivier Messiaen, 72000 LE MANS prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

La couleur de l'enrobé devra être reconstituée à l'identique.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 18 octobre 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **20 OCT. 2023**